

Course-poursuite

A 150 km/h en pleine ville au volant d'un fourgon volé

Les derniers calculs de la police alourdissent le dossier de trois voleurs arrêtés l'an dernier

Fedele Mendicino

C'est l'histoire de trois petites frappes qui pensaient avoir fait le plus dur l'été dernier... Au volant d'un fourgon dérobé en mai à Saint-Pierre-en-Faucigny (Haute-Savoie), ils ont fait main basse sur une grosse moto dans un parking privé situé à la rue des Lattes, à Meyrin.

Kawasaki dans le coffre

Une fois la Kawasaki glissée dans le coffre, les jeunes Français n'avaient plus qu'à rentrer chez eux à Bonneville pour revendre leur magot et se remplir les poches. Manque de chance: peu après leur dernier forfait, les voleurs, âgés entre 22 et 25 ans, ont croisé une patrouille de police qui était en service par hasard dans le quartier. Pris de panique, ils se sont enfuis. Vers la frontière? Non,



en direction du centre-ville... Et en roulant à 150 km/h. Selon nos informations, cette vitesse, calculée récemment par les enquêteurs de la police genevoise, alourdit le dossier des trois prévenus. L'un d'entre eux, défendu par Me Michel Celi Vegas, est toujours à Champ-Dollon, cinq mois après la fameuse course-poursuite. L'instruction du procureur touchant à sa fin, le trio pourra encore être jugé cette année. A l'époque, soit le 4 août vers 1 h du matin, le ro-

déo urbain, entre l'avenue Sainte-Cécile, à Meyrin, et le centre-ville de Genève, a mobilisé une demi-douzaine de voitures de police: un parcours de 8 kilomètres le long de la route de Meyrin, de la rue de la Servette et qui se termine à la rue de Chantepoulet. C'est dans ce dernier secteur, à l'angle avec la rue Paul-Bouchet, en face de Manor, que le fourgon part en embarquée. Il est 1 h 20 du matin. Deux des prévenus sont rapidement appréhendés à la rue des Etuves. Le

troisième essaie de s'enfuir, mais il ne fait pas le poids face au flair et à la condition physique du chien policier. A l'intérieur du fourgon, les forces de l'ordre tombent sur la moto dérobée dans un parking.

Trois passants en danger

Les jeunes, qui admettent être venus en Suisse pour voler, sont conduits au poste de police de Blandonnet pour les premiers interrogatoires. Avant d'être acheminés à Champ-Dollon. «Les contrôles ont permis d'établir que le chauffeur du fourgon n'avait pas de permis de conduire, relèvent les forces de l'ordre. Le propriétaire de la moto a été contacté et a porté plainte pour le vol de son engin, avant d'en reprendre possession.»

Selon les enquêteurs, le conducteur a mis en danger des passants, deux jeunes filles et un homme, mais aussi des policiers arrivant en sens inverse pour tenter de l'intercepter. Les passagers, défendus par Mes Yann Lam et Irène Rivara, ont répété, durant la procédure, que leurs clients avaient dit au conducteur de rouler moins vite et de s'arrêter. «Ils devaient aussi craindre de voir, en cas de freinage brusque, la moto de 200 kilos, non sanglée, traverser le

véhicule depuis l'arrière», précise une source proche du dossier.

Sans antécédents judiciaires, les passagers ont été libérés après un mois de détention provisoire. Le trio est mis en prévention notamment pour mise en danger de

«Mon client reconnaît les faits et il regrette ses actes. Il a présenté ses excuses aux trois parties plaignantes»



Me Michel Celi Vegas
Avocat du conducteur

la vie d'autrui et pour violation grave à la Loi sur la circulation routière. «Mon client reconnaît les faits et il regrette ses actes, relève Me Celi Vegas, avocat du conducteur. Il a présenté ses excuses aux trois parties plaignantes durant la procédure.»

Nouveau vote sur les tarifs TPG le 18 mai

Les autorités mettent en garde les électeurs contre l'initiative de l'Avivo

Le 3 mars 2013, 55,8% des électeurs ont voté en faveur de l'initiative de l'Avivo «Stop à la hausse des tarifs des Transports Publics Genevois!» qui propose d'inscrire dans la loi des prix plus favorables à certains usagers. Le hic? L'Avivo avait transmis deux versions de son initiative à la Chancellerie. La première mentionnait un tarif junior (6-18 ans) et avait été utilisée lors de la récolte des signatures. Or c'est la seconde version, sans parenthèse d'âge, qui s'est finalement retrouvée dans le matériel de vote. Lorsqu'il en a pris connaissance, le Parti pirate a fait recours pour invalider le scrutin et a obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral (nos éditions du 12 décembre 2013).

Les Genevois revoteront donc le 18 mai sur le texte limitant le tarif junior aux 6-18 ans. Mardi, lors de l'inauguration des nouveaux trolleybus, le magistrat en charge des Transports, Luc Barthassat, invitait les électeurs à revoir leur jugement: «Nous avons entendu votre premier vote de protestation et en avons pris acte. A présent, il faut regarder ensemble vers l'avenir et ne pas prêter la situation financière des TPG en votant des propositions contre-productives.» **L.G.**

PUBLICITÉ



ABONNEZ-VOUS

Le journal
+ l'accès numérique **inclus**
+ 10 Tribolo **offerts**
Vous économisez Fr. 191.20*

3 MOIS DÉCOUVERTE

Fr. 59.-



S'abonner, c'est facile!

0842 850 150
Lu-ve 8h-12h/
13h30-17h

www.tdg.ch
Retrouvez toutes nos
offres d'abonnement!

Envoyez **ACHAT TDG DECOUVERTE**
ou **ACHAT TDG SEMESTRE** au 363
et suivez les indications (0.20/sms)

Offre valable jusqu'au 15.02.2013, non cumulable, réservée aux particuliers non-abonnés résidant en Suisse, non valable pour les abonnements échus au cours des 6 derniers mois à la même adresse. Sous réserve de modifications tarifaires. TVA et frais de port inclus. *Prix calculé par rapport à l'achat au numéro.